



Le Mans, le 09 février 2018

Déploiement de la Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises

Mise en place fin 2015 sous l'impulsion du préfet de la région Pays-de-la-Loire, la Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des difficultés des entreprises a pour objectif d'accroître la proximité avec les territoires et de favoriser les synergies entre les acteurs locaux, publics et privés, signataires de la charte *, en améliorant la connaissance mutuelle.

Chaque organisation signataire a désigné un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés au sein de sa structure pour accompagner les entreprises en difficulté. Leur mission consiste à écouter les chefs d'entreprise, leur apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées et les orienter vers les dispositifs les plus pertinents pour contribuer à la résolution de celles-ci.

Actuellement, environ 100 dossiers sont en cours de suivi ou de traitement par le réseau.

A l'occasion d'une réunion des signataires de la charte ce vendredi 09 février au Mans, le Secrétaire Général de la préfecture et le Commissaire au redressement productif pour la région Pays de la Loire, ont rappelé la nécessité de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés pour rompre l'isolement du chef d'entreprise et faciliter la prise rapide des premiers contacts. La précocité dans la détection des difficultés s'avère en effet cruciale pour rechercher des solutions en vue de pérenniser l'activité des entreprises et préserver les emplois.

Plus d'informations : <http://pays-de-la-loire.directe.gouv.fr/Prevention-et-accompagnement-des-difficultes-des-entreprises-le-reseau-regional>

(*) Etat, Région, MEDEF, UPA, CGPME, Banque de France, Bpifrance, CDC, CIP, Chambres de Commerce et d'Industrie, CMAR, Chambre régionale d'agriculture, CRESS, CAPEB, DRFIP, Douanes, FFB, FNTR, FONDES, MSA 44-85, Ordre des Avocats, Ordre régional des experts comptables, UIMM, URSSAF, RSI, AJMJ, APESA, 60000 Rebonds, CJD.